COMMUNE DE RENCUREL (ISERE) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 MAI 2024 à 18H30

Présents au début de la séance : MM. Jessica LOCATELLI, Martine GUERIN, Olivier DUTEL, Corinne DOUGERE, Prisca MANUEL, Anne-Julie PARSY, Maud PERROTEAU.

Excusée: Marylène SERRAT,

Secrétaires de séance : Mme Corinne DOUGERE et Mme Mylène BORRELLI.

Pouvoir de Mme Marylène SERRAT est donné à Mme Jessica LOCATELLI

Madame le maire liste les points à l'ordre du jour, constatant que le quorum est atteint, madame le maire, déclare la séance ouverte.

1- Devis menuiseries mairie et école.

Madame le Maire informe que des devis ont été demandés pour les menuiseries de la mairie et de l'école du village.

A ce jour un seul devis par bâtiment est parvenu en Mairie.

Madame le Maire en donne lecture.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représentés :

- Accepte le devis des menuiseries sur la mairie pour un montant de 28 840 € HT
- Accepte le devis des menuiseries sur l'école sans les volants roulants pour un montant de 17 170 € HT
- Autorise Madame le Maire à les signer

2- Tarifs location refuge nuit supplémentaire

Actuellement nous proposons un tarif de week-end en privatisation à 500 €. Ce week-end peut être du vendredi soir au dimanche, du samedi au dimanche ou du samedi au lundi. Il arrive que des personnes sollicitent une nuitée supplémentaire sur le week-end. Il est proposé de fixer un tarif pour cette nuitée supplémentaire.

Coût d'une nuitée 20 €

En privatisation 14 places 280 € si on applique le tarif à la nuitée Mais notre délibération prévoit un week-end 500€ soit 250 € la nuit

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représentés :

- Décide la nuit supplémentaire à 200€

3- ZAENR

Comme nous faisons partie du Parc Naturel Régional du Vercors le syndicat mixte doit être interpellé. Le bureau du Parc s'est réuni le 22 mai et a délibéré sur les installations en toiture, les ombrières, la géothermie et le bois énergie.

Cependant la commune de Rencurel a aussi des zones d'hydroélectricité et le Parc n'a pas délibéré. Il convient d'attendre avant que la commune délibère.

Ce sujet est reporté à un prochain conseil.

4- Chemins ruraux le Mas et les Rimets

Madame Le maire informe le conseil municipal que dans le cadre du dossier de régularisation des chemins ruraux il reste deux dossiers à finaliser, celui du mas et du violon et celui des Rimets.

La date de signature est fixée cependant en cas d'empêchement madame Le Maire demande au conseil d'autoriser ses adjoints à signer les actes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :

- Autorise Mme Le Maire à signer tous les documents afférents au projet
- Autorise Les adjoints au Maire à remplacer Madame Le Maire pour la signature en cas d'empêchement.

5- Passage au CFU

Le Compte Financier Unique (CFU) a vocation à être généralisé à l'ensemble des collectivités du territoire national en 2027 (exercice 2026) cf l'article 205 de la loi de finances pour 2024. Toutefois, vous avez l'opportunité d'anticiper cette évolution réglementaire en adoptant le CFU dès l'exercice 2024 (pour l'édition du CFU à la place du CA / CDG 2024 en 2025). Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui remplace le Compte Administratif (CA) et le Compte De Gestion (CDG). Son objectif est de simplifier le processus administratif (un seul compte, un seul vote) et d'améliorer la lisibilité de l'information financière par une présentation modernisée et simplifiée.

Nous avons les pré-requis pour appliquer le CFU à savoir :

- -Adopter la nomenclature M57
- -Dématérialiser les documents budgétaires avec la Préfecture.

C'est pourquoi les collectivités souhaitant produire un CFU à compter de l'exercice 2024 ne sont plus dans le cadre de l'expérimentation. Vous n'avez donc plus à conclure de convention avec l'État, ni à délibérer au préalable. Pour adopter le CFU à compter de l'exercice 2024, un simple courriel au comptable public, M. Jean-christophe Plenert, l'informant de votre souhait de produire les comptes 2024 au format CFU suffit.

6- Document unique

Madame Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de refaire le DUERP (Document unique d'évaluation des risques Professionnels). Un devis a été demandé au même bureau que pour le plan communal de sauvegarde.

Un premier devis d'un montant de 1 590 € HT avait été proposé et un effort commercial ramène le devis à 1 478.70 € HT.

7- Devis épareuse

Madame Le Maire fait état des 3 devis obtenus pour le débroussaillage.

M.Bourne Branchu 54 € TTC de l'heure avec notre débroussailleuse Entreprise Gontier 102 € TTC de l'heure + 180 € de transfert de matériel Entreprise Perret 96 € TTC de l'heure matériel compris

Cependant l'état de notre débroussailleuse et le coût de la réparation ne permettent pas son utilisation. Le conseil municipal décide de reporter à plus tard cette décision.

8- Tarifs des remontées mécaniques

Mme Le Maire informe le conseil municipal que l'association du Centre Nordique des Coulmes nous soumet les tarifs à compter de la saison 2024/2025.

Tarifs forfaits	saison 2023/2024		saison 2024/2025	
	PU TTC	PU HT		
Journée 9h 17 h	10,40 €	9,45 €	10,40 €	9,45 €
1/2 journée matin 9h-13h	8,70 €	7,91 €	8,70 €	7,91 €
1/2 journée midi 11h -14h	6,80 €	6,18 €	6,80 €	6,18 €
1/2 journée après midi12h17h	8,70 €	7,91 €	8,70 €	7,91 €
1/4 journée 15h30 17h	5,80 €	5,27 €	5,80 €	5,27 €
6 jours	52,00€	47,27 €	52,00€	47,27 €
Annuel	69,00€	62,73 €	69,00€	62,73 €
Pass coulmes adultes	49,00€	44,55 €	49,00€	44,55 €
Pass coulmes enfants	49,00€	44,55 €	49,00€	44,55 €
Scolaire journée	6,80 €	6,18 €	6,80€	6,18€
Scolaire 1/2 journée	5,80 €	5,27 €	5,80€	5,27 €
ESF	3,00€	2,73 €	3,00€	2,73 €
Groupe 10 achetés le 11ème gratuit				

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des présents et des représentés valide les tarifs ci-dessus.

9- Avenant au contrat de remplacement

Madame le Maire expose le fait que l'employé communal va reprendre à temps partiel thérapeutique. Pour ce motif et afin de l'aider pour les charges lourdes, madame le Maire propose de prolonger le contrat pour 3 mois.

Le conseil municipal décide de prolonger le contrat pour 3 mois soit jusqu'au 31 août 2024.

10- Avenant au bail de l'école de la Balme

Le locataire de l'appartement de l'école de la Balme sollicite le conseil pour que le bail de location soit aux noms de Monsieur et Madame Borrelli Gérard et Arlette.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représentés autorise Madame Le Maire à signer un avenant au contrat rajoutant le nom de Madame Borrelli Arlette au contrat de location de l'appartement de la Balme.

11- Panneaux sur toit mairie

Solarcoop propose de simples kits de 1 à 4 panneaux à brancher sur une prise de courant, destinés à l'AutoConsommation sans revente du surplus. Les panneaux proviennent du fabricant français <u>DualSun</u>

1 panneau paysage sur petit toit sud	550	400 à 550 kWh par an	Economie
2x2 panneaux	1750	1600 à 2 200 kWh par an	environ 500
		1	€/an

Total hors installation	2300		
1 panneau paysage sur petit toit sud	550	400 à 550 kWh par an	Economie
1x1 panneau	1010	800 à 1100 kWh par an	environ 300
-		_	€/an
Total hors installation	1560		

Le conseil municipal sur le principe accepte ce la première proposition mais attends d'avoir le devis d'installation pour établir une commande.

12- <u>Divers</u>

Porte de l'église ouverte régulièrement : il faut rajouter un verrou

Kangoo: regarder des offres

Chaufferie: Les matelas posés par le centre nordique seront enlevés ce week-end. Il faut changer le code

de la boite à clé.

Séance levée à 20h45

Prochain conseil: 27 juin 25 juillet